

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 36/2026

L'an deux mil vingt-six

Le 5 du mois de juin Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BARRY Alain, BRAY Kevin, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence

PROCURATION : CRESPO FARGES Cédric à GOUDY Martine, GRUWÉ Marion à DUBOIS Maëva, JEAN Laetitia à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : PEYTOUR Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 14

Objet : Délibération adhésion à la fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose le projet de réfection de plusieurs vitraux endommagés de l'église de Milhac de Nontron pour la somme de 5 952.00€

Pour cela il propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour pouvoir leur soumettre notre projet de collecte de dons.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour les communes de moins de 3000 habitants s'élève à 200€

- Après avoir délibéré le Conseil Municipal à 13 voix « pour » et 1 abstention :

➤ **Accepte** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 200€

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mr Pascal GIGNOUX

*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*

